Open Data : Contexte et applications

Omar Boucelma

Définition et objectifs

Définition

Une donnée ouverte est une donnée qui peut être librement utilisée, réutilisée et redistribuée par quiconque - sujette seulement, au plus, à une exigence d'attribution et de partage à l'identique.

Objectif

tout le monde doit être en mesure d'utiliser, de réutiliser et redistribuer la donnée ouverte.

- Conséquence : assurer l'interopérabilité entre applications
 - Données dans des formats « standards » (CSV, XML, JSON,)

Cadre légal en France

- Cadre de référence : CRPA
 - code des relations entre le public et l'administration
- Quelques dates « clés »
 - Depuis 2005 : obligation pour les administrations de mettre des licences types à disposition des personnes intéressées par leur réutilisation
 - 2015, article L. 323 du CRPA: l'utilisation d'une licence est devenue obligatoire lorsque la réutilisation était soumise au paiement d'une redevance.
 - 2017 : le décret n°2017-638 du 27 avril 2017 insère un nouvel article D. 323-2-1 au CRPA établissant deux listes de licences ouvertes.

Les licences d'accès aux données

• Licence ouverte (Etalab, datagouv.fr)

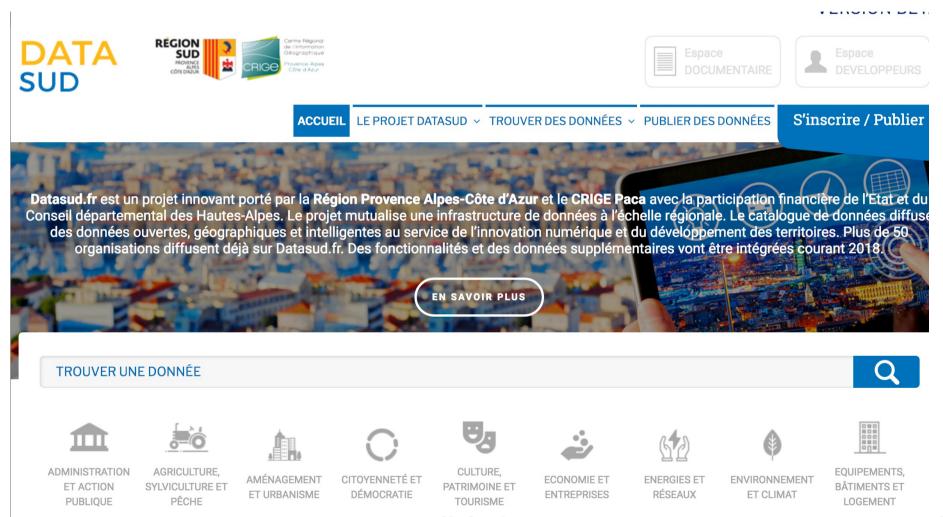
• Licence ODbL « Open Database Licence »

Libéralisation des données publiques

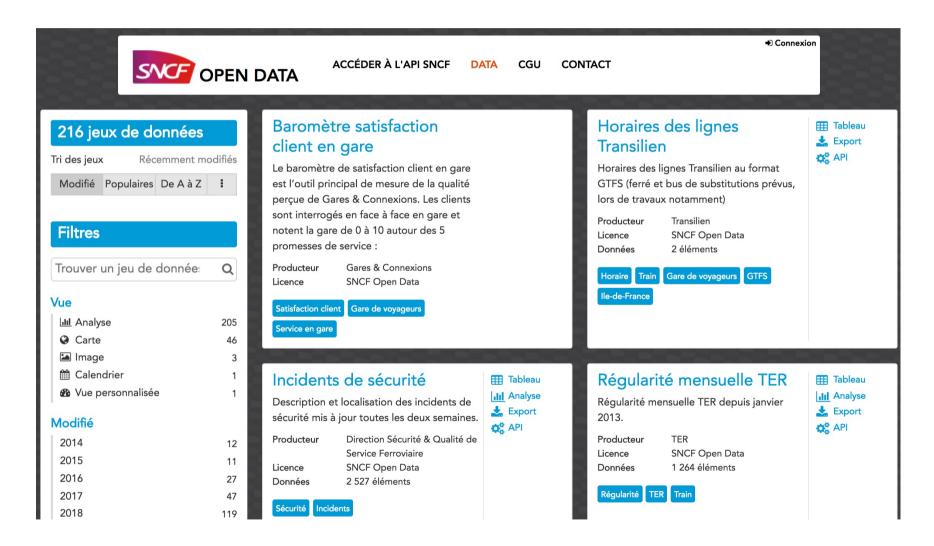
- Où en est-on exactement?
 - France 4^{ème} au classement l'Open Data Index (2017)



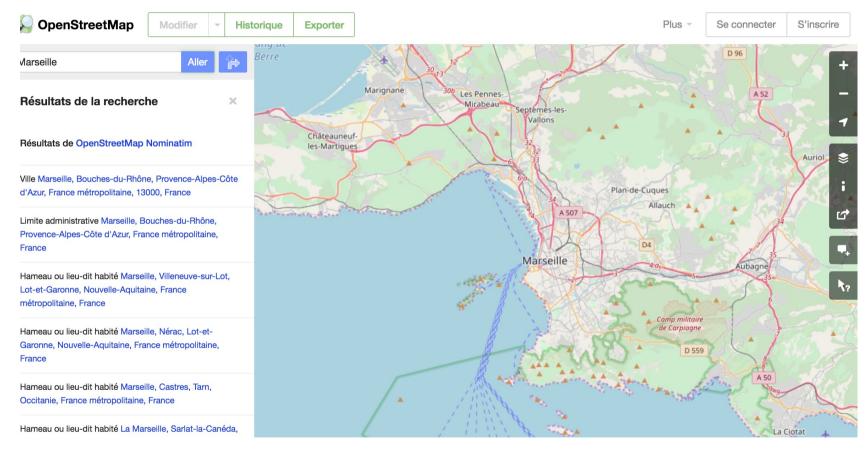
Exemple de portail : Datasud



Open Data SNCF



Les données géographiques : OpenStreetMap



Edition OSM

• JOSM

https://fr.wikipedia.org/wiki/Java_OpenStreetMap_Editor

• Editeur intégré

https://learnosm.org/fr/beginner/id-editor/

Autre Liens utiles

- http://www.staub-associes.com/open-data-licences-types-de-reutilisation-arrivees/
- https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence
- https://www.data.gouv.fr/fr/
- https://www.data.gov/
- Le projet Datasud https://www.datasud.fr/
- Global Open Data Index https://index.okfn.org/
- https://api.gouv.fr/